

Ville de Mantes-la-Jolie : Rapport d'orientations budgétaires 2025

Le cadre législatif du rapport d'orientations budgétaires

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités locales, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements qui préfigureront l'équilibre du budget primitif. C'est une obligation ancienne qui a cours depuis 1992 dans les communes de + de 3 500 habitants et Établissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI) comportant au moins une commune de cette taille.

Le rapport d'orientations budgétaires est présenté en vertu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de République (loi « NOTRe ») et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatifs au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission et des obligations fixées par la modification de l'article L2312-1 du CGCT.

À ce titre, ce débat ne devra pas seulement avoir lieu. Il devra aussi être pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au Préfet et au Président de l'EPCI dont la commune est membre et fera aussi l'objet d'une publication.

Au-delà de cette obligation légale, l'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités de la Ville pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur sa situation budgétaire.

Table des matières

1. Le recul de l'inflation s'accompagne d'une croissance faible	4
1.1 L'économie mondiale reste pénalisée par l'instabilité géopolitique et la reprise tardive de l'activité	4
1.1.1 La baisse récente des taux directeurs vise à restaurer la croissance en zone euro au risque de maintenir l'inflation à un niveau élevé	5
1.1.2 La croissance française restera modérée en 2025 dans un contexte de lent reflux de l'inflation et de dégradation des comptes publics	5
1.2 Le projet de loi de finances pour 2025 présente une ambition de redressement des comptes des administrations publiques	6
1.2.1 Le PLF 2025 annonce un tournant de rigueur budgétaire pour l'ensemble des collectivités.....	6
1.2.2 Malgré une péréquation en hausse, les concours aux collectivités locales ne tiendront pas compte de l'inflation	7
2 Le budget de la ville pour 2025 sera contraint en fonctionnement afin de maintenir un niveau élevé d'investissements.....	8
2.1 La résilience de notre capacité d'autofinancement est permise par une optimisation fine du budget de fonctionnement	9
2.1.1 Les recettes de fonctionnement.....	9
2.1.2 Les dépenses de fonctionnement.....	13
2.1.3 Une capacité d'autofinancement stabilisée malgré le contexte contraint	15
2.2 Structure et évolution des effectifs	17
2.2.1 L'optimisation des ressources humaines au regard des besoins permet de financer une politique sociale ambitieuse.....	17
2.2.2 La maîtrise des dépenses de personnel ouvre la voie au déploiement d'une politique sociale ambitieuse	20
2.2.3 Avec une organisation des services désormais stabilisée, une politique RH volontariste se déploie.....	22
2.3 Des investissements toujours importants dans la continuité du déploiement des grands projets du mandat (2022-2026).....	24
2.3.1 Le niveau d'endettement poursuit sa décroissance, dégageant une capacité d'investissement importante pour les prochaines années	24
2.3.2 Des recettes réelles d'investissement stabilisées en volume mais diversifiées .	26
2.3.3 Des dépenses réelles d'investissement importantes pour un projet d'aménagement réaliste et ambitieux	28
2.4 Budget annexe de la Zone d'Activité Commerciale (ZAC) des Bords de Seine	30

1. Le recul de l'inflation s'accompagne d'une croissance faible

1.1 L'économie mondiale reste pénalisée par l'instabilité géopolitique et la reprise tardive de l'activité

L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance fragile. La croissance mondiale atteindrait 3,2% en fin d'année 2024 puis 3,4% en 2025 grâce aux performances des économies émergentes et des Etats-Unis. Cependant, les tensions géopolitiques internationales, les événements climatiques extrêmes et la volatilité des marchés financiers fragilisent ces perspectives de reprise pour l'année 2025.

Les pays dits émergents (Chine, Brésil, Turquie...) devraient rester le premier moteur de la croissance mondiale en retrouvant en 2025 leur niveau de croissance pré-crise (à +4,4 % entre 2015 et 2019) tandis que l'activité dans les pays dits avancés resterait en deçà (+1,8 % en 2025 contre +2,2 % entre 2015 et 2019).

En 2025, la zone euro devrait être touchée en décalage des Etats-Unis par la légère reprise de l'activité grâce à la dynamique du marché de l'emploi et au reflux de l'inflation, projetée à 2% en 2025 en vertu des politiques d'assouplissement monétaires des grandes banques centrales.

Ce contexte macroéconomique sera moins porteur pour la France en 2025. La demande mondiale en biens adressée à la France progresserait moins que le commerce mondial (+0,9 % en 2024 et +3,6 % en 2025) en raison d'un rythme de croissance moins élevé chez les principaux clients de la France, en particulier de l'Allemagne.

Si les tensions géopolitiques constituent le principal aléa pesant sur ce scénario de croissance, les effets du durcissement de la politique monétaire de la BCE restent perceptibles, notamment sur les marchés du logement et du crédit où les taux d'intérêt réels restent élevés.

La croissance française devrait tout de même connaître une accélération de 1,2 % en 2025 selon la Banque de France, grâce au reflux de l'inflation et à l'augmentation réelle des salaires suscitant un regain de consommation des ménages. Une nouvelle baisse des taux directeurs annoncée par la BCE pourrait enrayer la crise immobilière en 2025 en relançant le marché du crédit.

La Banque de France prévoit un niveau d'inflation inférieur à 2% pour l'année 2025 en France, du fait de la baisse des prix de l'énergie à l'échelle mondiale, de la reprise du commerce mondial mais aussi du retour à la normale de certains tarifs depuis les JOP 2024. Cependant, les assouplissements monétaires réalisés au cours de l'été 2024 par la BCE, et l'évolution des événements géopolitiques mondiaux sont susceptibles de maintenir l'inflation à un niveau plus élevé pour 2025. Les précédentes annonces d'un reflux de l'inflation en 2023 et 2024 n'ayant pas été suivies de baisses prolongées d'inflation dans l'économie française, ces projections doivent être interprétées avec prudence.

1.1.1 La baisse récente des taux directeurs vise à restaurer la croissance en zone euro au risque de maintenir l'inflation à un niveau élevé

Après deux premières baisses de taux en juin et septembre 2024, l'assouplissement monétaire mené par la Banque centrale européenne (BCE) s'est confirmé en octobre 2024 avec une troisième baisse de 25 points de base des taux directeurs de la BCE pour atteindre 3,25% de taux de dépôt. Cette baisse de taux de 75 points depuis le début de l'année confirme la volonté de la BCE de soutenir la croissance européenne au risque de maintenir l'inflation à un niveau élevé. En effet, la baisse des taux directeurs facilite l'accès aux crédits pour les particuliers et entreprises et in fine l'activité économique. Même si la BCE ne s'est pas engagée à de futures réductions, les marchés s'attendent à ce que l'institution effectue quatre ou cinq baisses supplémentaires et successives lors de ses prochaines réunions, dans un contexte de croissance et d'inflation moins élevés qu'anticipé.

Si les économistes projettent un taux d'inflation pour la zone euro en 2024 en-deçà des 3% contre 5% en 2024, le maintien d'une inflation à un niveau supérieur à 2% reste probable sur l'année 2025. En effet, la poursuite de l'assouplissement monétaire menée par la BCE, le maintien à un niveau élevé de l'inflation sur les services (4% en septembre 2024) et la persistance de risques géopolitiques majeurs sont susceptibles d'endiguer la baisse de l'inflation.

1.1.2 La croissance française restera modérée en 2025 dans un contexte de lent reflux de l'inflation et de dégradation des comptes publics

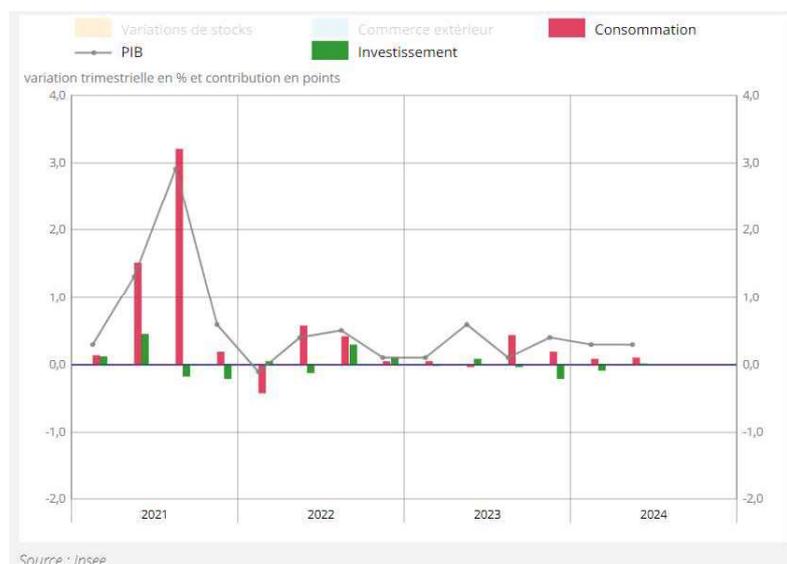
L'économie française bénéficiera peu de la reprise macroéconomique mondiale annoncée par les économistes, celle-ci ne concernant pas ses principaux partenaires. Le PIB de la France devrait atteindre seulement 1,1% de croissance en 2024, contre 0,9% en 2023, tiré par un « effet JOP », mais freiné par les phénomènes de déstockage liés à la fin des difficultés d'approvisionnement.

La Banque de France prévoit une croissance du même rythme pour l'année 2025. En effet, si l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages agissait à la hausse sur la consommation, la reprise de l'investissement privé n'aurait lieu qu'en 2026 à cause du maintien des taux d'intérêt réels à un niveau toujours élevé. La balance commerciale de la France pâtirait également en 2025 des mauvaises récoltes de blé de l'été 2024, ainsi que des récentes pertes de parts de marché qui poussent l'institution à réviser à la baisse nos exportations pour 2025. Enfin, le maintien de taux d'intérêts réels hauts en 2024 et 2025 pourrait alourdir les charges d'intérêts des entreprises et ralentir leur investissement et la croissance.

L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 2,1 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de baisse à 1,8% en 2025 selon les hypothèses prises par le gouvernement dans son projet de loi de finances. Le maintien d'une inflation à un niveau élevé en France reste probable selon les économistes, à cause de l'assouplissement monétaire de la BCE et d'une révision haussière des prix des biens manufacturés liée à la crise en mer Rouge malgré la diminution annoncée des prix de l'électricité. Par ailleurs, le maintien d'un niveau élevé d'inflation du prix des services pourrait se prolonger en 2025 selon la Banque de France à cause de la stagnation de la productivité et de l'augmentation durable des salaires engendrée.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 112 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

Le produit intérieur brut et ses composantes



Le taux de chômage a franchi plusieurs paliers en 2024 jusqu'à atteindre 7,8% au troisième trimestre contre 7,2% en 2023. Le renforcement du marché de l'emploi sur la fin de l'année 2024 et sur 2025 sera permis par le maintien d'une perte de productivité observée depuis la période du Covid.

1.2 Le projet de loi de finances pour 2025 présente une ambition de redressement des comptes des administrations publiques

1.2.1 Le PLF 2025 annonce un tournant de rigueur budgétaire pour l'ensemble des collectivités

Conformément au programme de stabilité présenté à la commission européenne au printemps 2024, le gouvernement projette de ramener le déficit à 5 % du PIB en 2025, (contre 6,1 % annoncés pour 2024), dans l'objectif d'atteindre le seuil de 3% à horizon 2029. Le PLF prévoit ainsi de dégager 60 milliards d'euros d'économies dès 2025 par l'augmentation de 20 milliards d'euros de recettes et par la réduction de 40 milliards d'euros de dépenses publiques.

Les collectivités devraient contribuer à hauteur de 12% aux 40 milliards de réduction de dépenses, soit réduire de 5 milliards leurs dépenses sur le prochain exercice. Ces 5 milliards se répartissent de la manière suivante :

- 3 milliards d'euros via la constitution d'un « fonds de résilience des finances locales ». Ce fonds d'auto-assurance serait abondé par un prélèvement de 2% des recettes de fonctionnement pour les 450 collectivités aux recettes de fonctionnement les plus élevées (au-dessus du seuil de 40M€). Si les collectivités dont les indicateurs financiers sont les plus dégradés pourraient être exonérées du dispositif, la ville de Mantes-la-

Jolie, avec un montant de dépenses de fonctionnement supérieur à 70M€, semble être tout de même concernée et devrait s'acquitter d'un montant de 1,4M€ pour l'exercice 2024.

- 1,2 milliards d'euros du gel de la dynamique de la TVA.
- 800 millions d'euros de baisse du taux de FCTVA. Il serait procédé à un abaissement du taux à 14,85 % en 2025 (contre 16,4 % en 2024). En outre, les dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible afin de recentrer le fonds sur le soutien à l'investissement.

Cependant, les associations d'élus estiment entre 8,5 et 9Mds€ la part des collectivités au redressement des comptes publics, car s'ajoutent aux dépenses énoncées la hausse de 1,3Mds€ de la cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL, la diminution de 60% du fonds vert (équivalente à 1,5Mds€) et la diminution pour 487M€ des variables d'ajustement dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), et fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Si cette baisse du fonds vert ne remet pas en question les engagements pris par les services de l'Etat sur l'attribution de subventions fonds verts, certains projets d'investissement à venir de la ville auraient pu être éligibles.

Les communes pourraient être touchées par les 17M€ de baisse de crédits de la dotation de soutien à l'investissement local, mais aussi par l'amputation de 4M€ du fonds de soutien exceptionnel aux communes en difficulté.

Si les variables d'ajustement ponctionnées par l'Etat avaient vocation dès leur création à entrer en extinction, il en va différemment de la réduction des recettes structurelles des collectivités évoquées en 1.2.3.

1.2.2 Malgré une péréquation en hausse, les concours aux collectivités locales ne tiendront pas compte de l'inflation

Selon la version originelle du projet de loi de finances, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) serait gelé en 2025 impliquant une diminution de l'enveloppe, en volume, car sans alignement sur l'inflation. Les collectivités devront donc faire face à un réel effet de ciseau avec la hausse de leurs dépenses et la diminution de leurs recettes en volume. Cependant, une augmentation de la DGF est encore en discussion pour un montant d'environ 491 millions d'euros, soit +1,8 % d'augmentation, c'est-à-dire le même niveau que celui de l'inflation prévue dans le texte.

Les articles 14 et 61 du PLF viennent fixer la répartition de la DGF pour les communes, les intercommunalités et les départements, et prévoient des ajustements sur les dispositifs de péréquation horizontale, bien que l'enveloppe totale soit à ce stade gelée. Plus précisément, les dotations de péréquation progressent de 290 M€, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Cet accroissement de la péréquation, à défaut d'être financé par une hausse de la DGF, l'est par un prélèvement de la part forfaitaire, ce qui devrait avoir comme effet la réduction de la DGF d'un certain nombre de communes.

La ville de Mantes-la-Jolie pourrait bénéficier favorablement de l'abondement supplémentaire de 140M€ proposé par le gouvernement sur la dotation de solidarité urbaine (DSU), sachant qu'elle percevait déjà près de 1% de l'enveloppe en 2024.

Le gouvernement propose également une actualisation des indicateurs de la DGF dont la ville de Mantes-la-Jolie pourrait tirer parti sur deux aspects. En effet, l'élargissement de la définition des logements sociaux et l'intégration des opérations de requalification des propriétés dégradées dites « ORCOD-IN » dans les critères pourraient majorer la population DGF des communes concernées.

Concernant les fonds de dotation de compensation des fiscalités supprimées, la part communale de la DCRTP et le FDPTP pourraient faire l'objet d'une minoration proportionnelle à l'augmentation de la péréquation horizontale, mais a priori répartie uniformément entre les communes sans mention du contraire dans l'exposé des motifs et l'article 29 du PLF.

Cet article entérine également l'extinction des fonds de soutien aux collectivités face à la croissance des prix de l'énergie et aux hausses du point d'indice votées en 2022 et 2023 puis décaissés en 2023 et 2024.

En résumé, l'article 32 du projet de loi de finances pour 2024 retrace les différents prélèvements opérés sur les recettes fiscales de l'État au profit des collectivités territoriales. Le montant total des prélèvements s'élève à 44,3 M€ (contre 44,8 M€ en loi de finances pour 2023). Ce montant s'explique par les réductions de dépenses évoquées : la stabilisation en valeur de la DGF, la baisse prévisionnelle du FCTVA et la minoration des variables d'ajustement. En matière de recettes supplémentaires, l'exposé des motifs met en exergue les 314 M€ de dynamique de bases portées sur les PSR fiscaux et les 8,7 M€ du PSR de compensation de la réforme de 2023 de la taxe sur les logements vacants.

2 Le budget de la ville pour 2025 sera contraint en fonctionnement afin de maintenir un niveau élevé d'investissements

Malgré ce contexte financier contraint, notre ambition reste élevée. Plusieurs domaines feront l'objet d'une attention prioritaire pour l'année 2025 :

- La propreté et le cadre de vie,
- La sécurité,
- Les grands projets urbains,
- La cité éducative,
- L'animation événementielle, sportive et culturelle afin de rendre Mantes-la-Jolie toujours plus attractive.

Ces priorités budgétaires de la mandature seront poursuivies sans augmenter les impôts locaux des mantais. En effet, la stabilité des taux d'imposition foncier ne s'accompagnera d'un recours à l'emprunt éventuellement en 2025 qu'en cas d'extrême nécessité. Les orientations pour le budget 2025 décrites ci-dessous sont cohérentes avec ces priorités.

2.1 La résilience de notre capacité d'autofinancement est permise par une optimisation fine du budget de fonctionnement

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement pour 2025 atteindra 80,74M€, en hausse de 8,5% par rapport au BP 2023. Le détail des principales recettes est présenté *infra*.

Recettes réelles de fonctionnement

En k€	BP 2024	BP 2025	Variation N/N-1
Atténuations de charges	297	297	0%
Produits des services	2 175	2 140	-2%
Impôts et taxes	37 541	38 229	2%
Dotations et participations	33 634	34 447	2%
Autres produits de gestion courante	3 836	5 018	31%
Produits financiers	559	589	5%
Produits exceptionnels	65	15	-77%
Reprises sur provisions réelles	487	0	
Total recettes réelles de fonctionnement	78 594	80 736	2,7%

La dotation globale de fonctionnement

La dotation forfaitaire (DF)

La dotation forfaitaire des villes évolue en fonction de deux facteurs :

- un éventuel écrêtement appliqué aux communes dont la richesse fiscale est la plus importante. Cet écrêtement vient financer l'augmentation des enveloppes de péréquation (augmentation notamment de l'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine) ;
- la variation de population entre deux exercices (population DGF) qui est intégrée.

Sur cette base et au regard de la réforme évoquée des critères, la Ville de Mantes-la-Jolie devrait percevoir en 2025 un montant de 6,8 M€.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une augmentation de l'enveloppe globale de la DSU de 140 M€. Cette augmentation est supérieure à celle de 2024 (90M€) portant la recette totale à 18,5 M€.

Pour rappel, pour être éligibles à la DSU, les communes de + de 10 000 habitants sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique calculé à partir de quatre critères pondérés de ressources et de charges (potentiel financier, part de logements sociaux, revenu moyen par habitant, la proportion par logement éligible à l'aide personnalisée au logement (APL) a été supprimée par simplification).

La dotation nationale de péréquation (DNP)

La Ville de Mantes-la-Jolie est éligible à la dotation nationale de péréquation car elle répond à plusieurs critères :

- Un effort fiscal supérieur à la moyenne (cet effort fiscal est un indicateur de la pression fiscale sur le territoire, calculé en fonction des taux appliqués) ;
- Une richesse fiscale plus faible que la moyenne (indicateur calculé à partir des bases fiscales).

Les critères pris en considération font que la ville va se trouver à la limite des seuils pour continuer à bénéficier de cette dotation. C'est pourquoi nous projetons le scénario le moins favorable, celui où la ville sortirait du dispositif et obtiendrait une garantie de sortie à hauteur de 50% du montant perçu l'année précédente pour les collectivités. Ce scénario reste peu probable au regard de la baisse relative du potentiel fiscal de la ville avec la baisse des taux.

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France

Depuis 2018, l'enveloppe du fonds de solidarité est limitée à 350 M€, seul le classement interne entre les communes modifie le niveau de perception.

Le calcul du FSRIF est très sensible au rang occupé par la commune, déterminé par un indice synthétique (comme pour la DSU). La moindre variation de celui-ci a un impact visible sur le montant notifié. Pour mémoire, la détermination des communes éligibles selon l'article L.2531-14 du Code général des collectivités territoriales fait que sont éligibles au reversement les communes de la région Ile-de-France dont la population DGF au 1^{er} janvier est supérieure à 5 000 habitants et dont la valeur de l'indice synthétique (IS) est supérieure à l'IS médian de l'ensemble des communes d'Ile-de-France. La définition de l'indice synthétique s'appuie sur trois critères mis en œuvre sous forme de ratios pondérés :

- le rapport entre le potentiel financier moyen par habitant régional et celui de la commune, pour 50% de l'indice ;
- le rapport entre la proportion de logements sociaux dans le total des logements de la commune et la proportion moyenne régionale des communes de plus de 5 000 habitants, pour 25% ;
- le rapport entre le revenu moyen par habitant régional et le revenu par habitant de la commune, pour 25%.

Afin de concentrer le bénéfice des attributions au titre du fonds sur les communes les plus en difficulté, un coefficient multiplicateur (allant de 0,5 à 4) est calculé en fonction du rang de la commune déterminé à partir du classement par ordre décroissant de valeur des indices synthétiques des communes éligibles au reversement.

Au regard de la baisse relative du produit fiscal de la ville par rapport aux communes franciliennes ayant augmenté leurs taux, il est proposé d'inscrire pour le budget 2025 une recette de 5M€ au titre du FSRIF, quasi stable par rapport à l'an dernier.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Le montant de DCRTP prévu au budget s'établit à environ 390 milliers d'euros, en baisse par rapport au montant de 2024 (400M€), à cause de la minoration des valeurs d'ajustement annoncée par le gouvernement, sur un montant proportionnel à la hausse de la péréquation.

Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Le FDPTP est un fonds géré par le conseil départemental qui répartit le montant entre les communes du territoire selon des critères des richesses fiscales. Cette ressource sera en légère baisse avec un montant de 3,4 M€ pour les mêmes raisons que la DCRTP.

La répartition des dotations de péréquation des communes

Attributions de compensation

Pour mémoire, l'attribution de compensation (AC) est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communes et EPCI. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres.

Le solde financier des transferts entre la Ville et la communauté urbaine GPS&O sera de 3 013K € en fonctionnement et de 1 920K € en investissement.

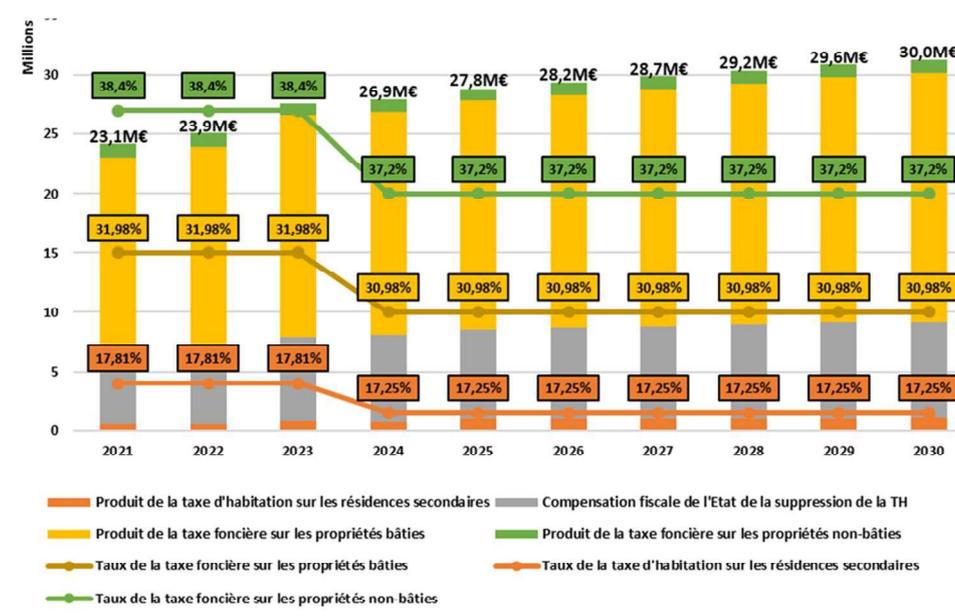
Les produits de service

Les produits des services sont projetés en légère baisse suite à la baisse des loyers perçus par la ville en lieu et place de la SEM dont la capacité à percevoir des loyers sera acquise au cours de l'année 2025. La SEM recevra les loyers des biens immobiliers mis en location que lui a vendu la ville avec un léger décalage du fait du délai nécessaire à sa structuration comptable et financière, qui sera achevée en 2025.

Fiscalité

La municipalité aspire à soutenir le pouvoir d'achat des Mantais, optimiser le recours aux dotations d'Etat pour financer les services publics de proximité, soutenir la transition énergétique et permettre une baisse des consommations énergétiques au bénéfice des locataires ou propriétaires occupants.

Evolution des recettes fiscales en fonction des taux d'imposition (2021-2030)



Les bases d'impositions

Depuis 2018, le taux de revalorisation forfaitaire est automatiquement fixé par le gouvernement en référence à l'évolution de l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Pour 2024, il devrait donc être de l'ordre de 2,5%. Le montant des impositions communales retenu est de 27,8 M€ pour le budget 2025.

L'article 16 du PLF clarifie les modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels (modification de l'article 1518 A quinquies du CGI), afin de sécuriser les bases des collectivités une année supplémentaire. Cette réforme dite d'application du « planchonnement » instaurée en 2017 sur une durée de 10 ans, pourrait réduire sensiblement les bases associées aux locaux professionnels, et son décalage d'un an est très favorable à l'évolution des bases fiscales de la ville. Cet article rétablit donc à compter des impositions dues au titre de 2023, un « planchonnement », c'est-à-dire une version des bases calculée selon la situation des locaux au 1er janvier 2017, ce qui préserve la stabilité du cadre fiscal de la révision et garantit les recettes des collectivités territoriales.

Les taux d'imposition

Pour la quatorzième année consécutive, et conformément aux engagements de l'équipe municipale, la ville n'augmentera pas les taux d'imposition. En effet, la pression fiscale des Mantais étant suffisamment forte, il convient de faire des choix courageux en maîtrisant les dépenses de fonctionnement plutôt qu'en augmentant les taux d'imposition. Si l'ensemble des taux de fiscalité foncière a été baissés de 1% lors du budget 2024, la dernière baisse de taux de fiscalité enregistrée pour la ville de Mantes-la-Jolie avait eu lieu il y a 16 ans, au sortir de la crise financière de 2008. La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 60% permettra de dégager un montant d'au moins 300 000€ en 2025.

Nos dépenses fiscales de transition énergétique sont estimées à 48 300€ en 2025. Pour rappel, a été votée lors du budget 2024 une exonération de 50% sur les propriétés bâties en faveur des logements vieux d'au moins dix ans ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Cette exonération, dont le montant dépend du nombre de propriétaires souscrivant au dispositif, a vocation à monter en puissance au cours des trois prochaines années pour se stabiliser à 150 000€ de dépenses fiscales à l'horizon 2027.

La fiscalité énergétique

Si la baisse des tarifs réglementés de l'énergie permet de réduire considérablement nos dépenses de consommation d'énergie, les recettes liées à la taxe finale sur la consommation sur l'électricité diminueront proportionnellement au prix de vente. Cependant, la baisse du bouclier tarifaire de l'Etat et l'adaptation des tarifs d'accises sur l'électricité portée par l'article 7 du PLF devraient permettre une légère hausse de cette recette.

La tarification et le subventionnement des services municipaux

La ville propose aux habitants des services qui peuvent donner lieu à une participation financière, calculée le plus souvent en fonction des revenus et de la situation familiale. Il s'agit principalement des services liés à la petite enfance, au périscolaire et à la culture. En principe ces tarifs sont revalorisés chaque année pour tenir compte de l'inflation.

Les autres produits de gestion courante

Ces produits sont en hausse de 31% sur l'exercice car ils intègrent les recettes versées par la CU GPS&O dans le cadre de la convention de délégation des compétences propreté et espaces verts, effective au 1^{er} janvier 2024. Le montant reversé à la ville est estimé à 1,2M€ en 2025 au regard de l'accord fixé avec la communauté urbaine, mais les dépenses réelles liées à l'exercice de ces compétences constatées en 2024 avoisinent les 3M€ par an. Cette décision forte permet aujourd'hui d'agir au plus près de chaque Mantais et d'avoir un niveau d'exigence homogène sur le territoire grâce à la maîtrise complète des prestations propreté et espaces verts par la collectivité.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sont estimés à 62 000€, en baisse de 10 000€ par rapport au BP 2024.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 74,15 M€, en augmentation de 5,3% par rapport au BP 2024. Ce montant intègre l'éventuelle ponction de 1,4M€ du gouvernement dans le cadre du fonds d'auto-assurance ainsi que la hausse des cotisations à la CNRACL pour un montant estimé à 485 000€. En excluant les dépenses supplémentaires liées à la contribution au fonds de précaution et aux hausses de cotisation, l'évolution globale des dépenses de fonctionnement est de 2,6% et reste donc comparable à l'inflation projetée sur l'exercice 2025.

La répartition des dépenses de fonctionnement reflète les priorités de l'équipe municipale. En matière de dépenses de personnel, le contrôle strict des créations de postes permet de déployer de nouveaux effectifs de police municipale et de renforcer les services publics de proximité via l'ouverture de la maison France Services. La reprise en main de la compétence propreté n'est permise que par la stabilisation des dépenses d'administration générale. Les économies de sobriété énergétique (-1,9M€ par rapport à 2024) sont mises à contribution pour conforter les actions du CCAS, consolider les parcours culturels et sportifs de la Cité Educative, et renforcer la remunicipalisation de la politique culturelle de la ville.

Dépenses réelles de fonctionnement

En k€	BP 2024	BP 2025	Variation N/N-1
Charges à caractère général	24 276	23 962	-1,3%
Dépenses de personnel (<i>décision modificative comprise et hors frais assimilés</i>)	39 057	41 061	5,1%
Atténuation de produits	90	90	0,0%
Autres charges de gestion courante	5 620	5 922	5,4%
Charges financières	1 325	1 112	-16,1%
Charges exceptionnelles	50	50	0,0%
Dotations aux amortissements et provisions	5	5	0,0%
Hausse des cotisations CNRACL	0	485	
Contribution au fonds de précaution	0	1 458	
Dépenses réelles de fonctionnement	70 423	74 145	5,3%
Dépenses réelles de fonctionnement pilotables	70 383	72 202	2,6%

Les charges à caractère général

Second poste budgétaire en dépenses, elles sont quasi stabilisées pour le budget 2025 avec une légère baisse de 1,3%, soit 304 000€. Cette stabilisation est la conséquence de la diminution du prix de l'électricité réglementé depuis 2022, mais surtout de la politique ambitieuse de sobriété énergétique mise en place par la ville, dont l'objectif est de respecter les paliers fixés par le décret tertiaire (baisse d'un tiers des émissions d'ici 2030). L'achèvement des premiers travaux de rénovation énergétique dans les écoles et certains bâtiments municipaux permet déjà à ce jour d'enregistrer des baisses de consommation. La fin des régularisations de factures d'exercice passées à EDF permet par ailleurs d'avoir une visibilité accrue sur les dépenses de l'année 2025, qui représenteront la consommation sur l'année.

La maîtrise des dépenses énergétiques illustre non seulement l'engagement de la ville en faveur de la transition écologique mais permet également de déployer de nouveaux moyens en matière de sécurité, de soutien à la jeunesse et d'animation culturelle et sportive.

En matière de sécurité et de prévention, une hausse du budget de plus de 100 000 € permet de soutenir le déploiement des brigades motorisées et équestres. Le recrutement de 15 effectifs supplémentaires en 2025 engendre une hausse des dotations en matériels et équipements en adéquation avec la formation et l'engagement requis pour assurer le haut niveau de service exigé par l'équipe municipale. L'augmentation du nombre de berceaux de la crèche Pirouette participe également à la hausse des charges. En effet, cette crèche inclusive d'une taille de près de 1 000 m² comprendra 26 berceaux supplémentaires, portant à 56 le nombre total de places en début 2025. Cette opération s'accompagne de dépenses d'achats de mobilier spécifique pour favoriser des activités innovantes (3 espaces de relaxation dédiés à la psychomotricité et à l'art thérapie) et l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Les dépenses de personnel

Premier poste en matière de dépenses, les dépenses de personnel sont inscrites en progression de 5,1% (décision modificative comprise et hors frais assimilés et hausse des cotisations CNRACL). L'optimisation des dépenses de la collectivité permettra de financer un soutien accru à la protection sociale des agents et un complément indemnitaire annuel ambitieux.

Les subventions de fonctionnement

La hausse des « autres charges courantes » qui comprennent principalement les subventions aux associations s'explique par la hausse de la subvention d'équilibre pour le CCAS qui augmente de 0,5 M€. Le budget principal 2024 du CCAS avait été construit l'année dernière avec peu de recul, puisque c'était le premier budget du CCAS élaboré à partir d'un réalisé et des mesures correctives ont dû être apportées en cours d'année. En dehors de l'augmentation incompressible des dépenses du CCAS, ce niveau de subvention s'explique par la hausse des dépenses du pôle seniors tirées par la réévaluation des coûts de portage de repas estimés à plus de 100 000€ pour 2025. La progression des charges liées aux locations d'appartements de la résidence Clérisse est également intégrée au BP 2025 pour un montant de 100 000€. Le rattachement de 8 subventions d'associations au budget du CCAS dont la subvention versée au Chaplin sur le volet sociolinguistique concourt également à la hausse de la subvention. Enfin, la création d'une maison France Services portée par le CCAS a vocation à élever les dépenses de plus de 100 000€ via le recrutement de trois agents supplémentaires et la mise à disposition de matériel. Les services à la population seront toujours en essor en 2025 via

l'augmentation des rendez-vous usagers pris à distance ou sur site, la poursuite des projets d'animation senior et l'augmentation du nombre de domiciliation. Afin de conforter l'action du CCAS, il est prévu que certaines subventions aux associations soient transférées de la ville au CCAS pour un montant de 63 000€.

Hors cet effet, les subventions de fonctionnement de la ville aux associations seront pérennisées eu égard à la volonté de l'équipe municipale de soutenir les bénévoles et la vie associative si riche de notre commune. L'attribution des subventions sera rationalisée grâce à l'ouverture d'une campagne unique de subventions permettant de limiter les doublons tout en améliorant la visibilité de nos dispositifs pour les partenaires associatifs.

Charges financières

Depuis 2019, les charges financières ont baissé en raison notamment de la fin du paiement des indemnités de remboursement anticipé. Les charges financières pour 2025 s'établiront à 1,1 M€ conformément à l'échéancier de remboursement de la dette.

Dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'amortissement sont estimées à 4,66M€ en baisse de 288 000€ par rapport au BP 2024.

2.1.3 Une capacité d'autofinancement stabilisée malgré le contexte contraint

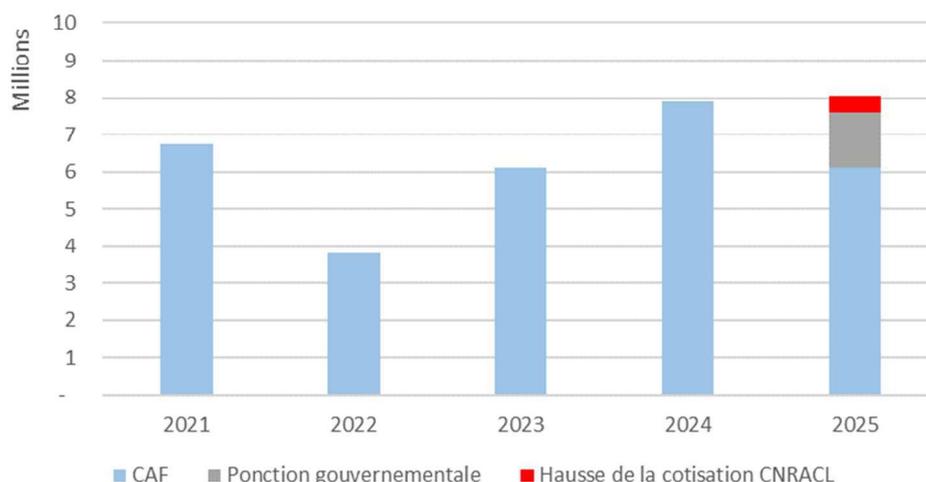
Capacités d'autofinancement brute et nette

En k€	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Epargne brute (CAF	6 754	3 829	6 128	7 892	6 074
Virement à la section d'investissement	4 801	5 889	3 594	3 008	1 408
Virement hors dépenses supplémentaires du PLF					3 351

Pour rappel, la capacité d'autofinancement correspond à l'excédent dégagé de la section de fonctionnement, soit les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) diminuées des dépenses réelles de fonctionnement (charges financières comprises) et est affectée à la couverture des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette). Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est inférieur à l'année dernière à cause de l'éventuelle contribution de la ville au fonds de précaution et à la hausse des cotisations à la CNRACL (caisse de retraites des fonctionnaires territoriaux). Dans le cas où ce prélèvement de 1,4M€ serait annulé, cette non-dépense viendrait abonder la capacité d'autofinancement de la ville du même montant lors du budget supplémentaire. Il en va de même pour la hausse des cotisations à la CNRACL chiffrée à ce stade à 485 000 €.

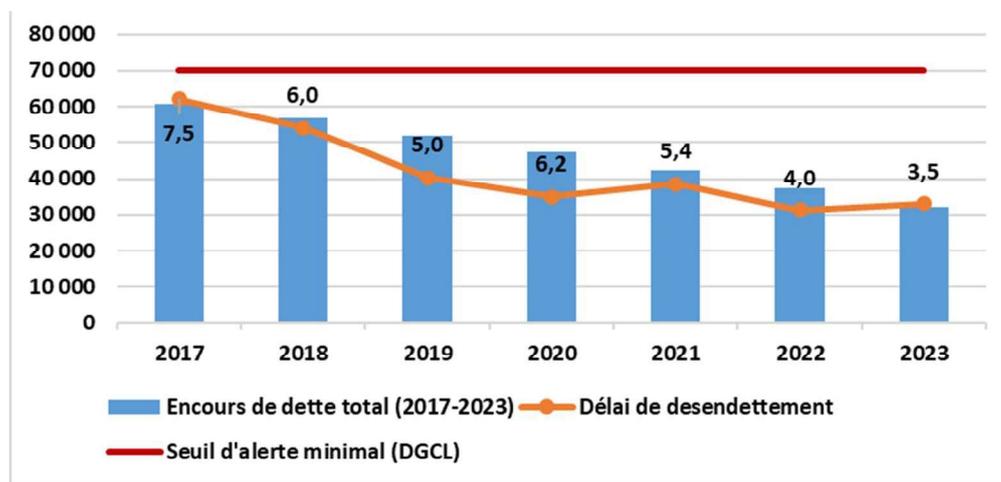
Le montant de CAF du BP 2023 est amoindri par la hausse des dépenses énergétiques et la reprise de compétence de propreté. Si le montant de 2025 diminue en apparence, il devrait malgré tout s'avérer être comparable à celui de 2024 en cas d'annulation de notre contribution au fonds de précaution, signe des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagés par la collectivité (cf. graphique ci-dessous).

CAF des budgets primitifs depuis 2021



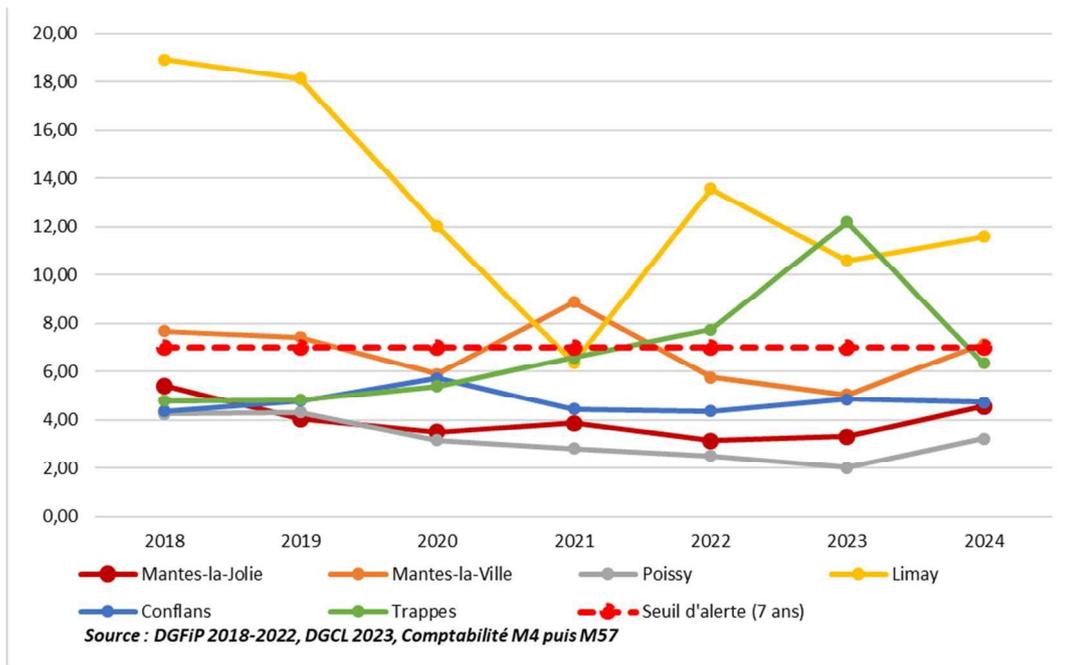
Avant même la reprise des résultats de l'exercice 2024, l'épargne brute de 2025 reste positive et permet d'honorer le remboursement de l'amortissement du capital de la dette et la poursuite du financement de l'investissement sur fonds propres, en limitant le recours à l'endettement.

Evolution du délai de désendettement depuis 2017 en comparaison avec la dette



Le délai de désendettement, en légère hausse en 2024 à cause de la régularisation des factures d'électricité (1,5M€), reste largement en-deçà des seuils d'alerte nationaux (7 années pour le seuil minimal) et de la moyenne des communes urbaines (5,7 années). A titre de comparaison, le délai de désendettement de la ville de Mantes-la-Jolie se situe au même niveau que celui de Conflans. Il reste inférieur depuis 2018 à ceux de Mantes-la-Ville, Trappes et Limay.

Comparaison des délais de désendettement avec cinq villes proches depuis 2018



2.2 Structure et évolution des effectifs

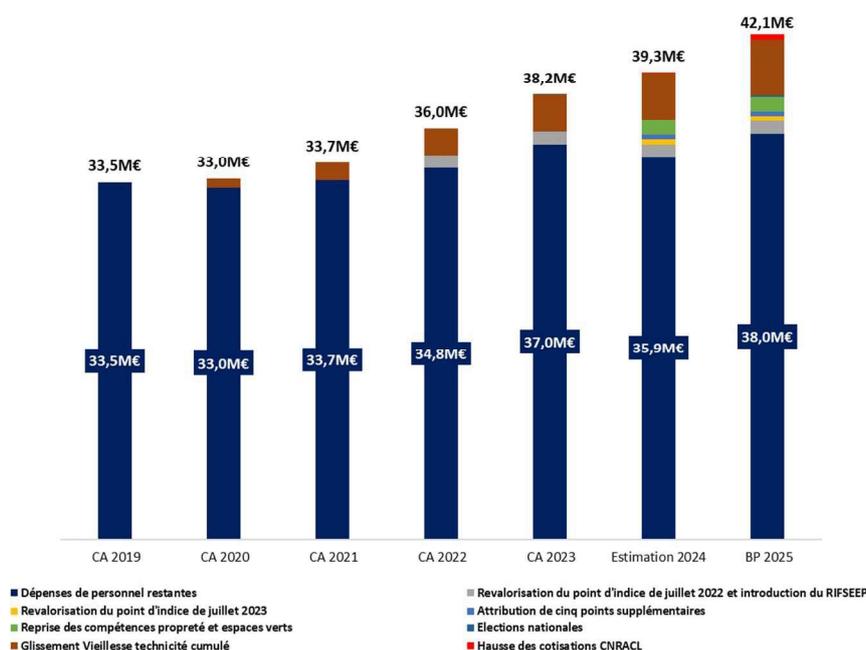
2.2.1 L'optimisation des ressources humaines au regard des besoins permet de financer une politique sociale ambitieuse

2.2.1.1 Les dépenses de personnel suivent une hausse modérée

Le ratio des dépenses de personnel en 2023 (dernier compte administratif voté) est de 62 % des dépenses réelles de fonctionnement. Sur la base des éléments des cinq derniers comptes administratifs et du dernier budget primitif voté, les dépenses de personnel ont augmenté en moyenne de 3,3%.

Le budget RH de l'exercice se trouve fortement pénalisé par la hausse de 4 points de cotisations des employeurs territoriaux au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNARCL). Le coût de cette mesure est estimé à 485 000 €.

Evolution des dépenses de personnel (frais assimilés compris) depuis 2019



Comme figuré sur le graphique, les hausses de dépenses de personnel s'expliquent en grande partie par des circonstances exogènes. La part des dépenses de personnel imputable aux décisions de l'équipe municipale est relativement contenue depuis 2019 puisqu'elle tend à se stabiliser entre 33 et 38M€ depuis 2019. L'année 2023 a été impactée par deux mesures représentant un montant de 1,2M€ supplémentaire par an : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022.

La masse salariale de 2024 est augmentée par la revalorisation du point d'indice de 1,5% décidée par le gouvernement au 1^{er} juillet 2023 (460 000€), par l'attribution de cinq points supplémentaires à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 (415 000€) ainsi que par la revalorisation du SMIC. Les trois tours d'élections nationales ont mobilisé des dépenses d'heures supplémentaires pour près de 125 000 €. La reprise de compétence propreté et espace verts représente des dépenses de personnel supplémentaires de 1,4M€ sur les exercices 2024 et suivants.

La direction générale des collectivités locales estime par ailleurs l'augmentation naturelle des dépenses de personnel due au vieillissement et à la technicité croissante des agents (la GVT) à au moins 2,5% des dépenses pour une collectivité de notre strate. Pour la ville de Mantes-la-Jolie, cela représente 1M€ chaque année.

Par ailleurs, le budget 2025 (hors dépenses de personnel) intègre la poursuite des actions à budget constant en matière :

- de formation et d'accompagnement au renforcement des compétences métiers et en matière de sécurité au travail ;
- de prévention des risques : groupe de travail sur la pénibilité, plan bien-être au travail, prévention des risques ATSEM.

2.2.1.2 Les dépenses de personnel sont optimisées et ciblées sur les priorités municipales

Le budget prévisionnel 2025 a été rigoureusement contraint afin de dégager les ressources humaines nécessaires à l'application des priorités municipales et à la politique sociale ambitieuse portée par les élus.

Les priorités municipales se reflètent dans la ventilation des dépenses de personnel. En matière de tranquillité publique, les agents de police municipale seront au nombre de 30 au 1^{er} janvier 2025 et seront 40 d'ici la fin de l'année 2025, pour une hausse de dépenses de personnel d'au moins 500 000€ sur l'année 2025. 36 agents de prévention et 7 agents de sécurité sur la voie publique complètent ces effectifs en sécurité. La ville compte également se saisir du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 imposant l'intégration des policiers municipaux à un régime indemnitaire unifié, pour valoriser les policiers municipaux dont l'engagement professionnel revêtirait un caractère exceptionnel. En matière de propreté urbaine, l'ensemble des agents est quasiment recruté afin de poursuivre le haut niveau de service.

En vertu de l'engagement de l'équipe municipale envers la petite enfance, l'extension de la crèche Pirouette entraînera la création de 11 postes pour un montant de 405 000€ en 2025 ce qui permettra de renforcer le service public de la petite enfance dans une dimension innovante. Les espaces de relaxation de la crèche ont été conçus pour le bien-être de tous les enfants, visent à sécuriser la confiance des parents envers la structure d'accueil et à faciliter le quotidien des professionnels.

Le déploiement du projet éducatif de territoire (PEDT) pour 2024-2027 entraînera des dépenses de fonctionnement supplémentaires dès l'exercice 2025. L'un des axes de ce projet vise à permettre l'inclusion sur tous les temps de la vie de l'enfant. Il se déploiera entre autres par la mise en place d'un accompagnement spécifique des enfants sur le temps périscolaire (ASMO) avec la présence d'un éducateur spécialisé en soutien des ATSEM et animateurs mais également sur le temps extrascolaire (AELI) avec l'ouverture d'un centre de loisirs pour les 3-6 ans. Ce projet spécifique entraînera 70 000€ de dépenses supplémentaires sur une année pleine.

En contrepartie, le reste des dépenses de personnel pour 2025 sera rationalisé de plusieurs façons. En premier lieu, les créations de poste sont strictement encadrées depuis 2022 et le remplacement de chaque agent quittant la collectivité est soumis à une étude attentive du besoin avant de décider du remplacement. En sus, une meilleure organisation des ressources humaines en fonction des besoins de chaque site municipal permettra de réduire le recours aux remplacements. Enfin, la ville poursuivra son engagement en faveur de l'emploi local grâce aux contrats saisonniers, contrats d'apprentissage, aux expériences jeunes, aux contrats d'adultes-relais et d'insertion. L'augmentation des effectifs est due principalement à la réduction de la vacance grâce à l'augmentation des recrutements. La légère baisse du nombre de fonctionnaires en 2024 est due à l'augmentation du nombre de départs à la retraite corrélée au recrutement de contractuels sur des missions spécifiques (montage de projets, systèmes d'information...).

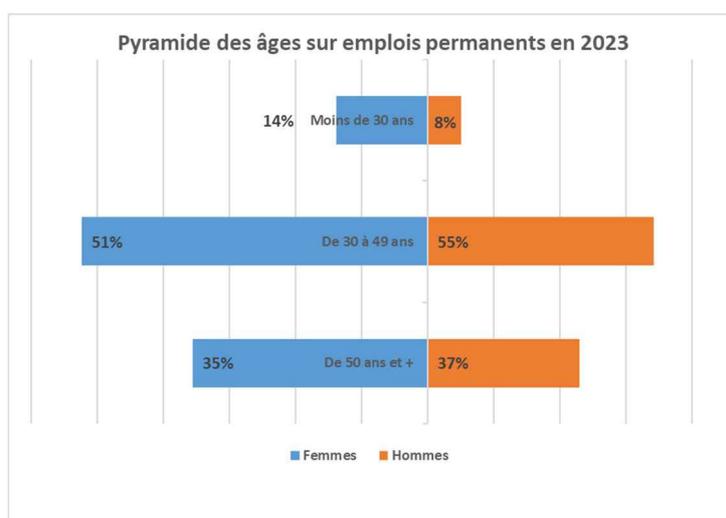
Conformément à la réglementation, la collectivité a mis en place depuis 2022 un temps de travail de 1 607 heures pour chaque agent.

Effectifs de la Ville depuis 2020

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Fonctionnaires	527	534	537	562	555	-1,2%
Contractuels	270	274	221	285	297	4,2%
Total	797	808	758	847	852	0,6%

2.2.1.3 Des effectifs en mutation compte tenu des effets de la pyramide des âges

Pyramide des âges des agents de la collectivité au 31/12/2023



Bien que le nombre de départs à la retraite ait diminué en 2024, notre pyramide des âges illustre que sur les 10 à 15 prochaines d'années le nombre de départs en retraite sera massif tout sexe confondu. En effet, 25% des agents sont âgés de plus de 54 ans.

Toutefois, il convient d'ores et déjà de développer des parcours de formation pour adapter les compétences à nos besoins futurs et de renforcer la politique en matière d'apprentissage.

2.2.2 La maîtrise des dépenses de personnel ouvre la voie au déploiement d'une politique sociale ambitieuse

2.2.2.1 L'optimisation des dépenses permet de protéger les agents de la ville contre les accidents de la vie et la perte de revenus

Dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

L'autorité territoriale souhaite profiter de l'obligation de participation des employeurs introduite par l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique pour réaffirmer son ambition de soutien social et financier aux agents de toutes catégories afin de faciliter les carrières tout en consolidant son attractivité.

Au regard de l'allongement de la durée des carrières et des problèmes financiers et sociaux que peuvent engendrer des arrêts de travail prolongés et/ou répétés, la protection sociale complémentaire représente un enjeu central dans la carrière des agents. Le placement en demi-traitement ou le recours à des soins coûteux s'accompagnent encore trop souvent de difficultés sociales qui peuvent déboucher sur des situations de détresse sociale.

Participation PSC Santé : une protection accrue pour les agents aux revenus modestes

Bien que la participation à la PSC santé soit obligatoire seulement en janvier 2026, l'autorité territoriale s'engage à commencer son financement de la PSC santé dès novembre 2024 pour les agents ayant souscrit au contrat proposé par la ville.

La ville s'engage non seulement à anticiper d'un an la date obligatoire de sa participation à la PSC, mais surtout à renforcer son soutien financier auprès des agents de catégorie B et C :

- 15€ par mois et par agent de catégorie A ;
- 20€ par mois et par agent de catégorie B ;
- 25€ par mois et par agent de catégorie C.

Si le montant de 15€ par mois est le tarif réglementaire minimal fixé par les textes, la ville a dépassé ce plancher pour protéger plus fortement les agents de catégorie B et C.

L'augmentation escomptée de la participation de la collectivité au financement de la PSC santé devrait avoir pour résultat une augmentation du taux d'adhésion auprès du contrat santé collectif proposé par la collectivité.

Participation PSC Prévoyance : participation dès 2024

La collectivité participera à hauteur de 7€ par mois et par agent quel que soit le niveau de salaire et de catégorie pour les agents adhérant à la PSC prévoyance proposée par la collectivité, soit une participation sept fois supérieure à celle connue actuellement par les agents.

La convention de participation, via le CIG avec la MNT, prend fin le 31 décembre 2024. La ville se rattachera de nouveau à la convention de participation via le CIG (la MNT étant toujours titulaire à ce jour).

En prenant soin de ses agents, la ville de Mantes-la-Jolie souhaite engager un cercle vertueux en améliorant les conditions de travail tout en renforçant l'attractivité de ses emplois. La protection sociale vient compléter les dispositifs de prévention des risques au travail, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences existantes afin de juguler la progression de l'absentéisme pour assurer une qualité de service élevée aux habitants de son territoire.

Cette stratégie de protection volontariste de la ville de Mantes-la-Jolie représente un coût de 90 000 € annuel.

2.2.2.2 La consolidation des avantages en nature vise à renforcer l'attractivité de la ville

Les avantages en nature résultent de la mise à disposition ou de la fourniture par l'employeur d'un bien ou service à l'agent lui permettant de faire l'économie des frais qu'il aurait dû normalement supporter.

Le principal avantage en nature réside dans le parc de logements de fonction mis à disposition des agents dont les fonctions l'exigent.

Actuellement, neuf (9) logements sont concédés pour nécessité absolue de service (NAS) et vingt et un (21) sous le régime de la convention d'occupation précaire avec astreinte (COP/A).

L'application du règlement des logements communaux au Conseil Municipal du 3 juillet 2023 suit son cours, et la refonte de l'affectation des logements aux agents devrait aboutir d'ici 2025.

Les services de l'administration compétents profiteront de ce processus pour réaliser un diagnostic de l'état de l'ensemble des logements de fonction et pour mettre en place « un parcours du locataire » de l'entrée au départ du logement.

La contribution de l'employeur au Restaurant Inter-Entreprises au BP 2025 sera maintenue à 70 000 € pour l'année 2025, tout comme les 350 000 € de subventions pour le Comité d'œuvres sociales. Par l'intermédiaire du COS, les agents bénéficient des prestations du CNAS, organisme de prestation sociale nationale.

2.2.3 Avec une organisation des services désormais stabilisée, une politique RH volontariste se déploie

Suite à la réorganisation des services menée en octobre 2022, l'organisation de l'administration est désormais stabilisée, ce qui permet d'augmenter l'efficacité des équipes grâce à la clarification de l'organisation et au renforcement du management de proximité. La transversalité et le travail commun sur des projets sont en passe de devenir des marqueurs de la culture managériale de la ville de Mantes-la-Jolie, dans une optique d'attractivité et de fidélisation des agents.

2.2.3.1 La stratégie proactive de recrutement permet de restaurer l'attractivité de la ville dans le paysage local tout en fidélisant ses agents

La ville a su restaurer son attractivité grâce à un plan de formation continue solide, à l'accompagnement au passage des concours, et à l'amélioration des conditions de travail. La stratégie de recrutement et de visibilité des actions de la ville s'incarne dans la présence digitale de la ville sur les réseaux sociaux, le site web de la ville et les plateformes d'emploi. La participation de la ville à de nombreux forums de l'emploi et son ouverture aux jeunes publics via les stages, apprentissages et expériences jeunes vont également dans ce sens.

La mise en place d'un complément indemnitaire annuel dès 2025 pour un montant significatif devrait permettre de renforcer l'attractivité de l'administration de la ville. Ce dispositif permet de valoriser le caractère exceptionnel d'un engagement ou d'une charge de travail pour un et plusieurs agents. Son attribution s'appuiera sur des critères déjà définis dans nos lignes directrices de gestion RH (motivation, présence, ponctualité, coopération...) et laissera une grande part d'appréciation aux cadres. Tous les agents de la collectivité seront éligibles à cette « prime au mérite » afin de ne pas creuser les écarts de salaire entre catégories. La participation à des projets exceptionnels ou la présence durant des périodes de vacances très élevées dans des services seront également prises en considération pour valoriser ces agents.

Enfin, l'amélioration des conditions de travail, la mise en place d'activités culturelles, sportives et de la prévention de la santé a permis de renforcer la cohésion managériale au sein de l'administration.

2.2.3.2 En 2025, le renforcement de la culture managériale permettra d'insuffler un nouvel élan à la politique RH

Le développement d'un plan de communication interne permet d'insuffler une nouvelle culture managériale basée sur la transversalité et la bienveillance. En termes d'outils, ce plan s'appuiera entre autres sur la construction d'un nouvel intranet permettant de communiquer régulièrement sur l'action des services afin de partager plus largement les actualités institutionnelles et RH de la collectivité.

Le plan de formation s'appuiera davantage sur des formations réalisées en interne par des agents de la ville afin de favoriser la transversalité et l'implication de chacun, grâce à une nouvelle salle de formation mise à disposition à la mairie de quartier. L'accent est mis prioritairement sur les formations administratives (commande publique, rédaction d'actes, finances...) afin d'homogénéiser les pratiques dans chaque direction.

Au-delà de la communication interne, l'autonomisation des agents avec l'accès à un portail spécifique leur permettant de consulter leurs fiches de paie, leurs entretiens professionnels et leurs fiches de poste facilitera le quotidien de chaque agent et rebasculera la DRH sur la gestion de cas complexes ou de projets stratégiques d'évolution de compétences.

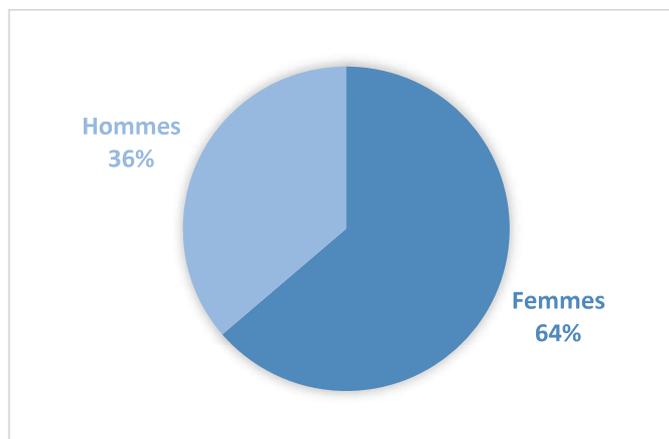
La collectivité de Mantes-la-Jolie s'est engagée à promouvoir la santé et le bien-être de ses agents à travers l'organisation d'activités sportives, culturelles, de santé et de bien-être, visant à encourager l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Depuis mai 2024, dans le cadre du Pacte bien-être au travail, la ville propose aux agents une variété d'activités qui sont parfois associées à des ateliers de sensibilisation et de prévention en matière de santé. Ce pacte a permis de renforcer l'appartenance à la collectivité, de favoriser les liens entre les agents et d'améliorer la cohésion des équipes tout en préservant la santé au travail.

2.2.3.3 L'égalité femmes-hommes est un objectif poursuivi dans les politiques publiques aussi bien que dans l'organisation interne

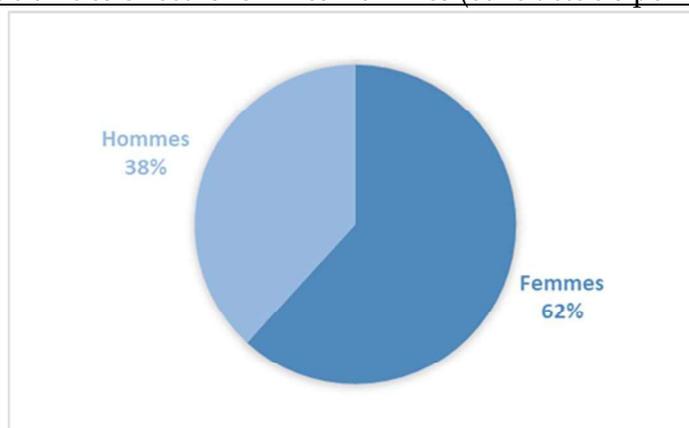
Les effectifs féminins représentaient 64% de l'effectif total de la ville en 2024. Les effectifs féminins sont surreprésentés en filière administrative (82%), en filière animation (70%), en filière culturelle (63%) et quasi exclusive en filière médicosocial (99%). La tendance est inversée en filière technique.

Une analyse par poste montre que les femmes sont également présentes parmi les postes d'encadrement y compris au niveau de l'encadrement supérieur.

Répartition des effectifs femmes-hommes (fonctionnaires)



Répartition des effectifs femmes-hommes (contractuels permanents)



2.3 Des investissements toujours importants dans la continuité du déploiement des grands projets du mandat (2022-2026)

2.3.1 Le niveau d'endettement poursuit sa décrue, dégageant une capacité d'investissement importante pour les prochaines années

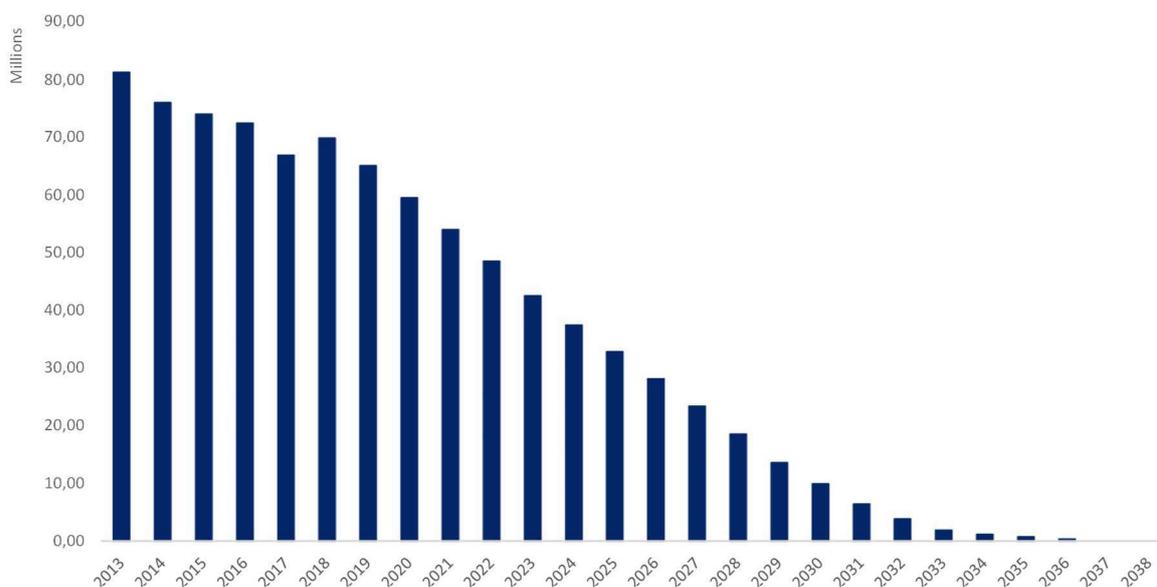
La diminution de l'endettement engagée depuis 2011 a été amplifiée à partir de 2018 et l'élection de Raphaël Cognet.

A l'issue de la sécurisation en 2018 de deux swaps, la Ville de Mantes-la-Jolie n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2019, préférant mobiliser les résultats de clôture positifs accumulés chaque année pour financer ses investissements. En d'autres termes, le fonds de roulement de la ville constitué par la bonne gestion financière a permis à la ville de déployer des montants d'investissements conséquents sans recourir à l'endettement.

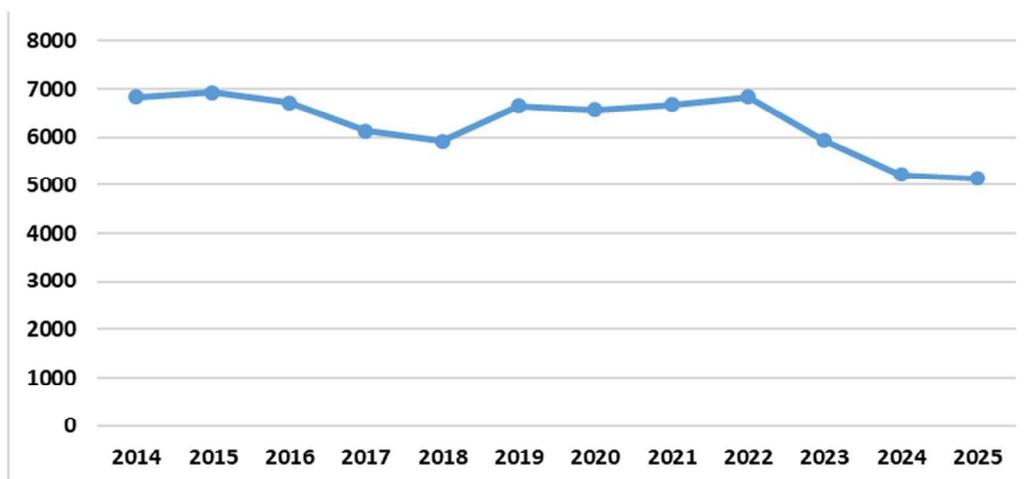
Le stock de la dette au budget principal de la commune devrait s'établir à 32,8 M€ au 31 décembre 2024 contre 37,4 M€ au 31 décembre 2023, soit une baisse d'environ 4,6 M€ avec un taux moyen de 3,37% et une durée résiduelle de 7 ans et 5 mois.

La capacité de désendettement a légèrement augmenté sur l'exercice 2023 (dernier exercice clos) à cause de la régularisation des dépenses énergétiques en s'établissant à 2,9 années. Ce niveau reste largement inférieur à la moyenne des collectivités de la strate et au ratio recommandé par le ministère de l'Intérieur. La diminution de l'encours de la dette par l'absence d'emprunt permet de stabiliser ce ratio.

Évolution de l'encours de dette depuis 2013



Dépenses d'amortissement du capital de la dette depuis 2014 (Milliers d'euros)



Pour 2025, et compte tenu des prévisions de dépenses d'investissement, des recettes anticipées, de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, et une fois prises en compte les opérations d'ordre, la section d'investissement est déséquilibrée à hauteur de 17 M€, ce qui signifie que l'emprunt d'équilibre pourrait se situer à ce montant.

À ce stade et comme depuis 3 ans, cet endettement est largement le résultat de l'adoption sur un rythme calendaire, c'est-à-dire en décembre, du budget primitif. En effet, le BP 2025 sera voté sans reprise des résultats de l'exercice 2024. Cette précision a son importance dans la mesure où l'équilibre des budgets successifs depuis 2016 reposait sur la marge, souvent importante, constatée en exécution l'année précédente. Pour mémoire, le montant de l'emprunt inscrit sur le BP précédent s'élevait ainsi à 19 M€ et il avait été soldé lors du vote du budget supplémentaire et de la reprise des résultats. Comme l'année dernière, il est prévu que le résultat dégagé cette année comble une partie du déficit d'investissement sans qu'il y ait besoin de recourir à un niveau d'endettement égal au besoin de financement budgété.

Par ailleurs, le maintien de taux hauts sera l'opportunité de pouvoir tirer parti des placements financiers prévus dans le cadre réglementaire. Par mesure de prudence et comme l'année dernière, aucune recette ne sera inscrite à ce titre.

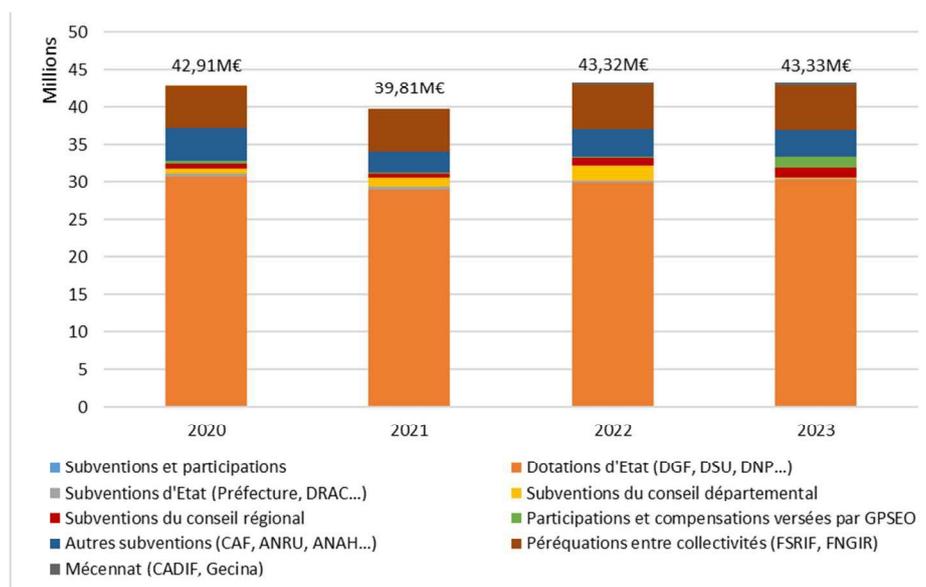
2.3.2 Des recettes réelles d'investissement stabilisées en volume mais diversifiées

Cette année, les recettes d'investissement hors dettes et reprise de résultat devraient s'établir à 13,6 M€ contre 12,5 M€ l'année dernière, portées notamment par l'augmentation du FCTVA due aux montants importants d'investissements réalisés en 2023, suite à l'élection municipale partielle de mai 2022, compensant la baisse du taux annoncée par le gouvernement en 2025.

Par ailleurs, les recettes au titre des opérations pour compte de tiers sont estimées à 3,9M€ et les produits de cessions attendus sont nuls, en baisse de 1,7 M€.

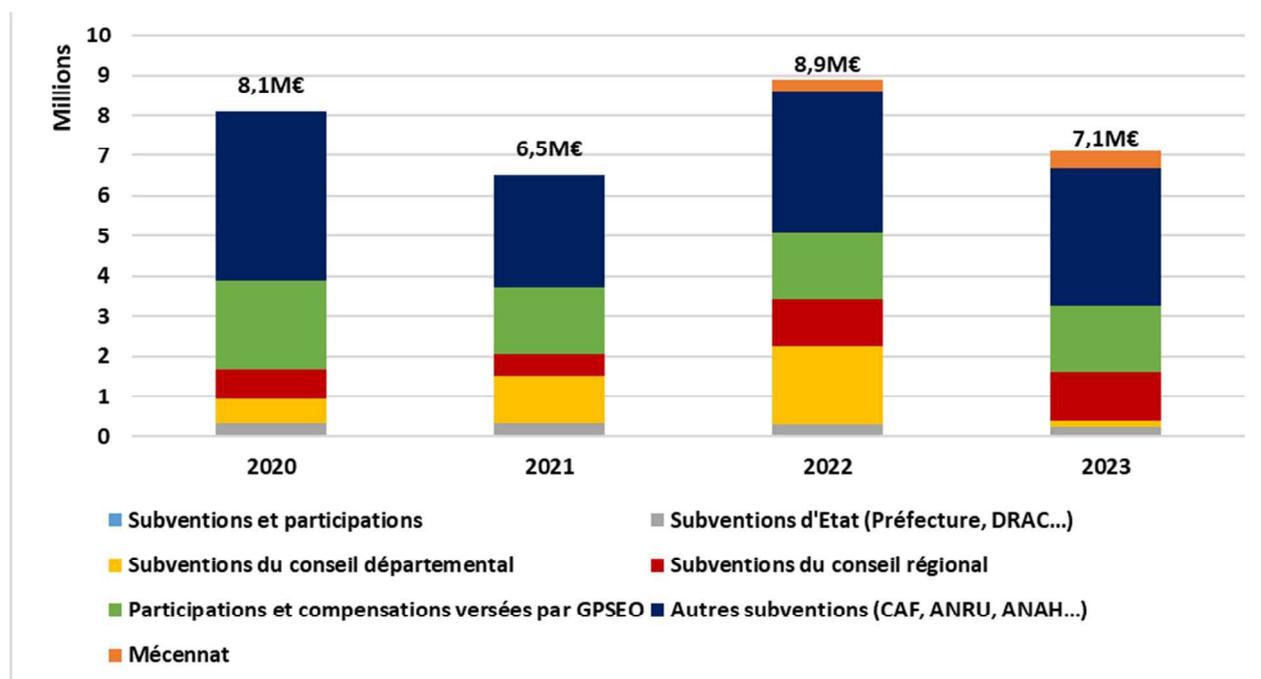
L'ensemble des soutiens (dotations et subventions) apportés à la ville pour financer ses grands projets tendent à se stabiliser depuis 2020. Pourtant, l'ambition des élus pour redynamiser Mantes-la-Jolie ne faiblit pas. Dans le but d'améliorer le cadre de vie des Mantais, moderniser les équipements de proximité et adapter la ville au changement climatique, la ville abaisse au maximum le reste à charge de la commune afin de ne pas traduire ces investissements en augmentation d'impôts ou d'endettement. Des sollicitations d'aides financières sont ainsi opérées auprès de différents financeurs dans une logique de développement partenarial.

Répartition des dotations et subventions reçues par la ville en fonctionnement et investissement (2020-2023, M€)



La mobilisation d'un ensemble large de partenaires permet à la ville de Mantes-la-Jolie de palier au désengagement de certains acteurs. Le conseil régional de l'Île-de-France participe ainsi activement au déploiement des projets d'investissement de la ville. Il finance à 29% les travaux des « Places du Cœur », 21% ceux du square Brieuessel, 20% ceux de la place Paul-Bert et 12% ceux de la place « Sainte-Anne ». C'est entre autres le dispositif 100 Quartiers Innovants et Écologique de la Région qu'a sollicité la ville pour soutenir l'action Cœur de Ville via une enveloppe de 2 900 000 euros attribuée par la Région pour faciliter l'accès aux équipements, accélérer la rénovation de l'habitat rénové et redynamiser l'offre commerciale.

Répartition des transferts financiers reçus par la ville en fonctionnement et investissement (hors dotations prévues par la loi 2020-2023, M€)



Dans la perspective d'adaptation du territoire au changement climatique et afin de faciliter la mise en œuvre du Plan vert communal, la Ville de Mantes-la-Jolie percevra en 2024 et 2025 les dernières recettes en provenance du fonds d'accélération de la transition écologique créé par l'État en 2023 et appelé communément « Fonds vert ». 729 524 euros avaient été attribués par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le projet de requalification avec renaturation des places Sainte-Anne et Paul Bert à Gassicourt. Visant la création d'îlots de fraîcheur, la Région Ile-de-France est venue abonder ces financements publics de 500 000 euros complémentaires.

Cependant, le retrait de certains partenaires a incité la ville à solliciter des financements privés. La création de la SEM Foncière associant la Banque Des Territoires et l'investisseur privé De Watou permet ainsi à la Ville de lever 1 500 000 € d'investissement pour faciliter la maîtrise de l'immobilier commercial dans le centre. Le recours au mécénat a aussi été renforcé pour la tenue des grands événements culturels afin de minimiser les coûts pour la ville.

2.3.3 Des dépenses réelles d'investissement importantes pour un projet d'aménagement réaliste et ambitieux

Une ambition forte en termes d'investissement est affichée pour le mandat, avec des projets structurants pour notre Ville. Ces actions doivent servir le développement du territoire et renforcer son attractivité.

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent à 25,4 M€ au BP 2022, 24,0M€ au BP 2023 et 29,1M€ au BP 2024. Le montant inscrit au budget 2025 est ambitieux et réaliste avec un montant de 27,0 M€. Il est en effet raisonné puisqu'il tient compte de la capacité d'exécution des services pour réaliser les grands chantiers voulus pour le mandat. Sur certaines opérations en décalage, des restes à réaliser conséquents peuvent se superposer aux dépenses d'un exercice. A titre d'exemple, les découvertes archéologiques sur la place du Marché au Blé ou les délais d'acquisition de parcelles foncières ont décalé certaines opérations. Cependant, si le budget d'investissement pour 2025 de la ville est à ce jour maîtrisé, c'est parce qu'il tient compte des taux de réalisation en augmentation depuis 2022. Ce prévisionnel tend vers l'exécuté afin d'éviter tout endettement dispensable.

La stratégie d'aménagement de la ville de Mantes-la-Jolie repose sur trois priorités :

- L'affirmation du cœur de ville comme centre d'agglomération. Les opérations suivantes ont été budgétées pour l'année 2025 :
 - o Les travaux sur les places du cœur (2,5M€ inscrits au BP 2025) visent à renforcer l'attractivité du centre-ville et créer des îlots de fraîcheur lors des périodes de canicule. La végétalisation et le développement des mobilités douces sur cette place confortent l'action de la ville pour la transition écologique et la mise en valeur des commerces du centre-ville et de notre patrimoine.
 - o Les travaux sur la Collégiale Notre-Dame avec le prolongement des travaux structurels de restauration et de mise en sécurité seront poursuivis pour 1,4M€. 795 000 € de travaux de mise en lumière sont également prévus pour valoriser ce patrimoine historique classé et 40 000€ de mise aux normes électriques ;
 - o L'ensemble du patrimoine de la ville sera revalorisé par la création d'un parcours directionnel d'information culturelle et touristique (PICT) pour un montant de 187 000€ via la pose de clous et de lumières spécifiques.

- Le renouvellement et la modernisation des quartiers du Val Fourré et de Gassicourt :
 - o Le lancement des études préparatoires aux travaux pour le deuxième volet de renouvellement urbain (NPNRU II) aura lieu en 2025 sur les quartiers Aviateurs Musiciens Physiciens Chénier - Lecuyer Grands Axes pour un montant de 843 000 €.
 - o Le plan vert amorcé à Mail Clemenceau sera poursuivi avec le réaménagement des squares et la création d'une promenade plantée et paysagée. 500 000€ sont prévus en 2025 pour permettre la reprise des cheminements, la création d'une piste cyclable et la sécurisation des parvis d'écoles.
 - o Les premières études de programmation seront lancées pour la restructuration des écoles Colette, Rousseau et Jonquille pour un montant de 500 000€.
 - o La rénovation des terrains de sport de la rue Matisse vise à rénover un équipement sportif d'ampleur pour inscrire ce quartier dans la transition écologique avec la pose de panneaux photovoltaïques permettant une production d'énergie locale renouvelable. Cette infrastructure légère abritera un terrain de basket, un skate park et une aire de fitness. Ce projet est budgété à 800 000€ pour 2025.
 - o La construction d'un nouvel accueil collectif de mineur dans le quartier des Garennes, (800 000€ inscrits au BP 2025) sera poursuivie. Ce projet est inscrit en AP ;
 - o Les travaux prévus au sein du quartier de Gassicourt avec la rénovation de la place Sainte-Anne pour 700 000 € intègrent la désimperméabilisation des espaces publics qui permettra de poursuivre l'adaptation de la ville au changement climatique. La rénovation des vitraux de l'église Sainte-Anne est également prévue pour un montant de 350 000€. La place Paul Bert est dotée d'un budget de 200 000€ et les abords de la place seront aménagés pour un montant de 405 000€.

- La valorisation des îles : la couverture des terrains de tennis (1,7M€) par une structure légère et fermée pouvant accueillir un terrain de tennis et deux terrains de padel sera mise en place. Deux autres terrains de tennis actuellement en plein air auront une couverture semi fermée en structure légère.

Des investissements importants seront par ailleurs réalisés dans les bâtiments et espaces municipaux et reflètent encore les priorités du mandat sur la sécurité et le cadre de vie :

- 3 nouvelles cours d'école OASIS seront créées et permettront de s'adapter aux changements climatiques pour un montant de 1,5M€ (groupes scolaires de Cousteau/Violettes/Campanules et Ferdinand Buisson / Les Roses).
- Le déploiement des caméras urbaines sera accéléré avec un nouvel investissement de 800 000€ permettant la montée en puissance du centre de supervision urbain. Ce plan complète la poursuite de l'opération « une caméra, une école », prévue dans le programme de l'équipe municipale, et déjà lancée en 2024 : 800 000€ prévus en 2025.
- La poursuite des travaux de l'hôtel de Ville entraînera des dépenses de 2,5M€ (dont 800 000€ de rénovation énergétique). Ils comprennent l'isolation thermique par l'extérieur ainsi que l'aménagement du hall afin d'améliorer l'accueil du public. Les usagers seront ainsi accueillis dans de meilleures conditions qui permettront de

fluidifier la réception et l'attente et de réaliser des baisses de consommations d'énergie grâce à l'isolation des façades des pignons, l'insonorisation et la rénovation des sanitaires.

- Conformément à la priorité fixée par l'équipe municipale sur l'amélioration du cadre de vie, 200 000€ seront investis dans le cadre de l'embellissement de la ville et de l'entretien des espaces verts (abattage et replantations d'arbres, arrosage automatique...).

Par ailleurs, les investissements « courants » se poursuivent :

- Travaux courants et équipements des bâtiments communaux pour 4,2M€ ;
- Travaux de rénovation énergétique - ferme solaire du CTM, changement des chaudières pour 0,71M€
- Renouvellement du matériel informatique et de téléphonie, achats de licences, modernisation des infrastructures de réseau informatique pour 1,04M€
- Travaux sur les logements de fonction et de résidence Clérise pour une enveloppe de 0,3 M€,
- Renouvellement du parc automobile pour 0,3M€ ;
- Achats divers de matériels pour 1,5M€.

Les dépenses d'investissement devraient poursuivre leur croissance sur les prochains exercices conformément aux engagements du mandat et au phasage pluriannuel des travaux. Les budgets d'investissement seront dotés d'environ 23M€ pour les années 2026 et suivantes. Les autorisations de programme et crédits de paiements seront actualisés pour les projets suivants : réaménagement du hall de l'hôtel de ville, rénovation thermique de l'hôtel de ville et ACM Les Garennes.

Pour continuer à financer une partie des investissements, les dépenses de fonctionnement 2025 sont ainsi maîtrisées dès aujourd'hui afin de tendre pour 2026 à une augmentation des dépenses de fonctionnement limitée à 1,5%.

La bonne santé financière de la ville et son désendettement continu depuis plus de 12 ans permettent de programmer ces opérations très importantes, tout en préservant les finances municipales et en respectant l'engagement pris de ne pas augmenter les impôts sur le mandat.

2.4 Budget annexe de la Zone d'Activité Commerciale (ZAC) des Bords de Seine

Aucune opération financière n'est prévue en 2025.